



Succession d'un bien immobilier

Par **azabeth**, le **25/03/2015** à **19:23**

Bonjour,

Je suis veuve

A la suite du décès de mon époux, notre maison a été divisée comme suit :

je suis propriétaire d'une moitié en pleine propriété et d'un quart en usufruit sur l'autre moitié

les trois autres quarts en nue propriété appartiennent à mes trois enfants

j'ai un droit d'usage et d'habitation jusqu'à mon décès

Un de mes fils est divorcé. Il a trois enfants

Si mon fils venait à décéder avant moi, qu'en est-il de la maison.

Je vous remercie pour votre réponse